

PROJET

Pedagogique

ALSH 6-11 ans

FAVORISER LA DÉCOUVERTE, L'EXPÉRIMENTATION ET L'AUTONOMIE

- AMÉNAGER LES ESPACES POUR FAVORISER L'EXPRESSION ET L'EXPÉRIMENTATION
- ENCOURAGER L'ESSAI ET VALORISER LA DÉMARCHE
- ACCOMPAGNER LES ENFANTS DANS LA RÉALISATION DES PROJETS
- ORGANISER DES SORTIES ET DES ACTIVITÉS LUDIQUES
- PROPOSER DES JOURNÉES THÉMATIQUES QUI FAVORISENT L'OUVERTURE CULTURELLE
- FACILITER LA PASSERELLE ENTRE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ACCUEIL ADOS.

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE ÉCOCITOYENNE & RESPONSABLE & SOLIDAIRE

- SENSIBILISER LES ENFANTS AUX ECO-GESTES
- FAVORISER LE RÉ-EMPLOI EN UTILISANT DES MATÉRIAUX RECYCLÉS
- VALORISER LES ACTIONS PROPOSÉES PAR LES ENFANTS
- FAVORISER LES CIRCUITS COURTS
- CRÉER DES PARTENARIATS AVEC DES ASSOCIATIONS

ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE ET Y PRENDRE PLAISIR

- IMPLIQUER LES ENFANTS DANS LA VIE QUOTIDIENNE
- FAVORISER LE RESPECT DE SOI ET DES AUTRES
- ÊTRE VIGILANT À LA PLACE ET AUX BESOINS DE CHACUN
- FAVORISER DES JEUX DE CONNAISSANCES ET DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION
- FAIRE DES BILANS DE JOURNÉES AVEC LES ENFANTS
- SENSIBILISER À LA DISCRIMINATION ET AU HARCÈLEMENT
- FAIRE DES SORTIES ET ACTIVITÉS CULTURELLES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Archipel

6-11 ans



CONTACTS ET HORAIRES

Inscriptions :

13bis boulevard Clemenceau
49100 Angers
02.41.24.89.10
accueil@larchipelasso.fr
<https://www.larchipelasso.com/>

Accueil de loisirs :

11 rue Raspail
49100 Angers
06.70.88.05.49 - 02.41.39.85.62
enfance@larchipelasso.fr

Mis à jour le 27 février 2024



L'accueil de loisirs de l'Archipel est un secteur d'activité de la Maison de Quartier l'Archipel situé sur le quartier Douvre St Jacques Nazareth à Angers.

La Maison de Quartier est une association, qui est gérée par des habitants et habitantes du quartier, investis au sein du conseil d'administration et du bureau.

L'accueil de loisirs est soumis à la réglementation et aux normes d'encadrement imposées par la SDJES 49 (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) soit 1 animateur.trice pour 12 enfants entre 6 et 11 ans.

L'ALSH en lien avec la ville d'Angers, la CAF et l'Education Nationale est labellisé "Plan Mercredi".

OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs de l'Archipel est à visée émancipatrice, il permet aux enfants et aux familles de s'investir dans l'organisation et la vie de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) en lien avec l'équipe d'animation.

Les enfants sont acteurs.trices des journées qu'ils passent à l'accueil de loisirs, en proposant des activités, des sorties, en réfléchissant aux jeux et matériels qu'ils et elles voudraient utiliser, en s'impliquant dans les tâches de la vie quotidienne.

Les enfants et les familles sont consultés sur les aménagements de l'accueil de loisirs et sur les séjours et les stages de l'été. Ils peuvent s'investir dans la réalisation d'aménagement.

L'accueil de loisirs de l'Archipel s'engage dans une démarche écologique en proposant des activités zéro déchet, en pratiquant le recyclage et le compostage, en adoptant les éco-gestes et en privilégiant les circuits-courts. Les enfants sont sensibilisés et accompagnés pour adopter les bonnes pratiques écologiques.

L'équipe d'animation porte une attention particulière au respect et à la place de chacun.e et sensibilise les enfants et les familles aux harcèlements et aux discriminations.

L'ARCHIPEL

En inscrivant votre enfant au sein de l'accueil de loisirs de l'Archipel vous devenez adhérent.e de la maison de quartier l'Archipel.

L'Adhésion à la Maison de Quartier signifie :

- que vous partagez les valeurs de mixité, d'émancipation, de partage et de citoyenneté.
- que vous avez un rôle important dans la vie de l'Association. L'Association réserve une place essentielle à votre participation et ainsi faire grandir la qualité de nos actions, de nos projets.

Adhérer, c'est faire vivre un projet collectif dans lequel vous pourrez vous impliquez.

En tant qu'adhérent de l'Archipel, vous recevez une convocation pour participer à **l'Assemblée Générale**. Ce temps fort de l'Association permet de présenter les activités de l'Association, de définir les orientations et d'élire le conseil d'administration qui les mettra en oeuvre.

RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

L'Accueil de loisirs de l'Archipel est un lieu où chacun doit se sentir bien et être en sécurité (pas d'attaque verbale et/ou physique, pas de harcèlement).

Les règles de vie sont établies en début d'année scolaire par les enfants et l'équipe d'animation, et régulièrement rappelées et corrigées.

Les animateurs et animatrices garantissent le bon respect des règles de vie et la gestion des conflits. Chacun s'engage à adopter un langage correct et polis (pas de gros mots, pas d'insultes ...)

En cas de non-respect des règles de vie, la sanction sera :

1. Rappel des règles de vie
2. Rencontre avec le directeur de l'Accueil de Loisirs
3. Information des parents en face à face ou par téléphone
4. Convocation des parents avec le directeur de l'Accueil de Loisirs et l'enfant

Nous nous réservons le droit de procéder à toute exclusion (temporaire ou définitive) pour toute attitude irrespectueuse (violence physique/verbale, harcèlement ...) envers les enfants ou tout autre (jeune et ou bénévole) et ou membre de l'équipe d'animation.

MATÉRIEL ET LOCAUX

• Dégradation

Toute dégradation des locaux et/ou du matériel, sera sanctionnée. Le ou les enfants à l'origine du problème devront réparer ou rembourser le matériel dégradé.

• Salle animateur/bureau

La salle des animateurs/animatrices/bureau n'est pas ouverte en accès libre. Les enfants peuvent y venir avec une autorisation et/ou accompagnés d'un animateur ou d'une animatrice.

Il est interdit de fumer, consommer de l'alcool ou des substance illicite au sein des locaux de l'accueil de loisirs y compris sur les extérieurs.

REPAS ET GOÛTER

Les repas sont fournis par Papillote et Compagnie à la cantine de l'école François Raspail (située en face de l'accueil de loisirs).
Les pique-niques sont fournis par la famille.
Les régimes spéciaux signalés sont pris en compte.

Les goûters sont cuisinés par les enfants ou fournis par l'accueil de loisirs L'Archipel en fonction des activités de la journée.

HYGIÈNE ET SANTÉ

Les enfants présentant un problème de santé ponctuel, ne peuvent être accueillis à l'ALSH. Si un problème de santé se révèle au cours de la journée, l'équipe d'animation fera appel à la famille. En cas de maladie contagieuse, l'enfant doit être gardé par ses parents.

Les enfants ayant un problème de santé récurrent (asthme, diabète, ...) ne pourront être accueillis qu'à condition d'avoir établi un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) entre les parents, le médecin traitant et le directeur de l'Accueil de loisirs.

Si les enfants présentent des allergies diverses et particulièrement alimentaires, le PAI est également obligatoire.

Aucun traitement médicamenteux ne pourra être donné à un enfant sans présentation de l'ordonnance du médecin et uniquement avec l'accord du directeur de l'Accueil de loisirs.

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

L'Accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation de vêtements ou accessoires ou objets de valeur.

Il est souhaitable que l'enfant porte des vêtements pratiques et confortables adaptés aux activités proposées par l'équipe d'animation. En période estivale, les tongs et claquettes sont déconseillés, voire interdites pour la pratique de certaines activités (ex : marche à pied, escalade, vélo, kayak, ...).

Il est interdit de venir à l'accueil de loisirs avec un téléphone portable, un jeu-vidéo.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Adhésion annuelle familiale obligatoire : 10€

- **Les pièces à fournir lors de l'inscription :**

Fiche sanitaire
Attestation CAF - QF
Photocopie vaccins DTP à jour

- **Les principes de l'inscription :**

Afin d'adapter au mieux l'encadrement, les repas et les activités, nous vous remercions d'inscrire le plus tôt possible votre enfant.

Toute réservation doit être effectuée à **L'ACCUEIL de L'Archipel** (bd Clemenceau aux horaires d'ouverture) et **confirmée par le paiement, sous réserve du nombre de places et repas disponibles. Aucune inscription** sur le site de l'accueil de loisirs, par mail ou téléphone ne seront prise en compte.

Les enfants peuvent être inscrits à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas (les repas sont assurés dans les locaux de l'école F. Raspail, sauf en cas de pique-nique sur le lieu d'activité).

Lorsque l'activité nécessite un pique-nique il sera fourni par la famille.

Toute annulation effectuée dans un délai de 1 semaine (jours ouvrés) donne lieu à un avoir. Passé ce délai la réservation restera facturée.

Toute famille qui ne sera pas à jour de ses règlements ne pourra pas inscrire son enfant.

Un supplément peut-être demandé en fonction de l'activité

TARIFS 1/2 JOURNEE							
Quotient familial	0 à 450	451 à 600	601 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500	1501 à 2000	2001 et +
Habitants Angers	1,5	2	3	3,5	3,95	4,3	4,9
repas	2,85	3,65	4,85	5,7	6	6,3	6,7
Total	4,35	5,65	7,85	9,2	9,95	10,6	11,6
Habitants hors Angers	3,3	3,6	4,9	5,4	6,1	6,5	7,8
repas	4,5	4,5	6,3	6,3	7	7	7,3
Total	7,8	8,1	11,2	11,7	13,1	13,5	15,1

TARIFS JOURNEE AU 01/09/2024							
Quotient familial	0 à 450	451 à 600	601 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500	1501 à 2000	2001 et +
Habitants Angers	2,1	2,9	4,6	5,1	5,9	6,7	7,2
repas	2,85	3,65	4,85	5,7	6	6,3	6,7
Total	4,95	6,55	9,45	10,8	11,9	13	13,9
Habitants hors Angers	5,8	6	7,8	8,8	9,4	9,9	10,7
repas	4,5	4,5	6,3	6,3	7	7	7,3
Total	10,3	10,5	14,1	15,1	16,4	16,9	18

HORAIRES

Les mercredis ou pendant les vacances scolaires, il faut éviter les retards qui peuvent impacter le bon fonctionnement de l'ALSH. De même qu'il n'est pas nécessaire d'arriver en avance, les animateurs et animatrices n'accueillent les enfants que dans les créneaux horaires ci-dessous :

HORAIRES DES TEMPS D'ACCUEIL				
MATIN		REPAS	APRES-MIDI	
Accueil	Activités	12h-13h30 Pédibus les mercredis au départ des écoles publiques du quartier	Activités	Accueil
8h-9h30	9h30-12h		13h30-17h	17h-18h30

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties ou de certaines activités (Cf programme d'activités).

En cas de retard ou d'absence le jour-même, nous demandons aux familles de prévenir le Directeur de l'Accueil de Loisirs par téléphone 06 70 88 05 49 // 02 41 39 85 62

L'association est responsable de votre ou vos enfants dès lors qu'il est confié à un.e animateur.trice jusqu'à son départ. Il est nécessaire d'informer un.e animateur.trice lors de l'arrivée et du départ.

- **Départ avant 17h :**

Pour un départ exceptionnel avant 17 heures (ex : rendez vous médical) le départ doit obligatoirement être justifié **par un écrit des parents**. Une décharge de responsabilité sera signée par les parents lors du départ.

- **Départ seul :**

Aucun départ seul sans autorisation n'est autorisé sans l'accord des parents sur le dossier d'inscription. En cas de départ seul exceptionnel, une autorisation parentale signée devra être complétée en amont.

- **Personnes autorisées à venir récupérer les enfants :**

Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être indiquées sur le dossier d'inscription. En cas d'interdiction pour une personne de venir chercher l'enfant, l'interdiction doit figurer dans le dossier d'inscription.

Si une personne extérieure, autre que les personnes autorisées à venir chercher l'enfant indiqué sur le dossier d'inscription, vient chercher l'enfant une autorisation écrite des parents sera demandée.

- **Retard du soir :**

Tout retard exceptionnel devra être immédiatement signalé ou faire l'objet d'un accord explicite avec la direction.

En cas de retard non justifié des parents après 18h30, et conformément à la loi liée à la protection des mineurs, l'équipe d'animation contactera par téléphone les parents et en cas de non réponse le commissariat de police.

En cas de retards répétés des parents (ou des personnes autorisées) l'enfant ne sera plus accepté.

ACTIVITÉS

- **Le programme**

Les animateurs et animatrices prévoient un planning d'activités riche et varié en s'appuyant sur les attentes des enfants, le projet pédagogique et le projet éducatif de l'Association.

Le programme des temps forts d'activités est envoyé par mail environ 3 semaines avant le début des vacances et est disponible à l'accueil de l'Archipel en version papier. Un planning détaillé de la semaine est affiché chaque début de semaine à l'accueil de loisirs.

Tous les jours, les enfants peuvent proposer des activités, en plus des activités proposés par les animateurs et animatrices. Certaines activités nécessitant une préparation seront proposées dans la journée ou dans la semaine aux enfants.

Chaque début de mois pour les mercredis ou en début de semaine pour les vacances, l'équipe d'animation propose aux enfants de s'inscrire sur une ou plusieurs sorties prévues.

Tous les jours, les enfants préparent le goûter et l'organisent à partir de 16h15. Chaque jeudi des vacances scolaires, les enfants vont au marché Bichon et préparent leur repas pour le déjeuner.

- **Selon les activités et la saison, prévoir :**

- Une tenue adaptée,
- Un petit sac à dos,
- Casquette ou chapeau,
- Crème solaire protectrice,
- Vêtement de pluie,
- Basket ou chaussures fermées,
- Pour la piscine : maillot de bain, serviette et gel douche.
- Pour la patinoire : gants, chaussettes épaisses, bonnets et écharpe.

- **Café des parents**

1 mercredi par mois et pendant les vacances scolaires, la référente famille de l'Archipel et l'équipe d'animation organisent un café des parents afin de vous informer des actions et activités de l'Archipel.

- **Séjours et stages de l'été**

Chaque été, l'accueil de loisirs organise des séjours et des stages à destination des enfants. Une programmation spécifique en lien avec les maisons de quartier Trois Mats et ILM est disponible sur le site voilalette.fr courant avril.

Un dossier spécifique doit être rempli. Le tarif est modulé en fonction du Quotient familial de la CAF. Des aides sont possibles comme le dispositif VACAF.

L'inscription est définitive après le paiement et le dossier complet.

- **Stages sur les vacances**

Selon les périodes de vacances, l'équipe d'animation organise des stages thématiques de 2 à 5 jours. Les stages demandent une inscription spécifique et le tarif est modulé en fonction du quotient familial de la CAF.

L'inscription est définitive après le paiement complet.